

INFORMATIONS AUX FUTURS ÉPOUX

HORAIRES DE CÉLÉBRATION

du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30
et le samedi 11h-11h30-14h-14h30-15h-15h30

(merci de respecter l'horaire de la cérémonie afin de ne pas déranger les célébrations suivantes)

Les jour et heure souhaités peuvent être réservés dès la remise du dossier aux futurs époux et à partir du 1er septembre pour l'année suivante.

REMISE DU DOSSIER

Les futurs époux doivent remettre ensemble le dossier de mariage complet (si possible au moins trois mois avant la date prévue)

A noter : les actes de naissance des futurs époux devant être datés de moins de trois mois au dépôt du dossier de mariage en mairie.

L'Officier d'Etat-Civil propose aux futurs époux de les rencontrer avant la cérémonie (rendez-vous à prendre auprès du service Etat-Civil)

A l'issue de la cérémonie, seuls les confettis ou les pétales de fleur de couleur blanche seront autorisés

Contacts

Téléphone : 05.56.22.35.14 /15 * etat-civil@latestedebuch.fr

Téléphone : 05.56.54.53.83 * mairiepyla@latestedebuch.fr

Téléphone : 05.57.52.99.60 * mairiecazaux@latestedebuch.fr



CONDITIONS

➤ DOMICILE :

L'article 74 du code civil, issu de la loi du 21 juin 1907, prévoit que le mariage est célébré dans la commune où l'un des deux époux a son domicile ou sa résidence établie par un mois au moins d'habitation continue.

L'article 74 est modifié afin de permettre aux futurs époux de demander à célébrer leur mariage dans la commune du domicile ou de la résidence de l'un de leurs père ou mère.

➤ APTITUDE :

L'âge : 18 ans révolus – Art 144 du Code Civil

(sauf en cas de dispense accordée par le Procureur de la République pour motifs graves)

➤ CONSENTEMENT :

Il doit être libre, réel et non vicié entre les époux

Le consentement des parents est nécessaire lors du mariage de mineurs

Documents à fournir au moment du dépôt du dossier de mariage

Mariage de _____ avec _____

1	Renseignements communs Fiche à compléter	<input type="checkbox"/>	
2	Copie de l'acte de naissance (délivrée par la mairie du lieu de naissance ou par le ministère des affaires étrangères pour les personnes de nationalité française nées à l'étranger, datée de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Pièces d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Justificatif(s) de domicile des futurs époux et de leur père ou mère si la célébration a lieu dans leur commune de domicile (facture de gaz, électricité, télécom ou avis d'imposition...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Liste des témoins : fiche à compléter et photocopies des pièces d'identité		<input type="checkbox"/>
6	Copie de l'acte de mariage avec mention de divorce si l'acte de naissance n'est pas à jour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	Copie de l'acte de décès du précédent conjoint en cas de veuvage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	Certificat de contrat de mariage, le cas échéant, établi devant notaire, à déposer au plus tard 10 jours avant le mariage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	Majeurs protégés Le majeur sous curatelle ou sous tutelle doit informer au préalable la personne chargée de sa protection et justifier de l'information. L'officier de l'état civil ne peut célébrer le mariage si cette attestation fait défaut (art. 460 et art.63 du code civil)		<input type="checkbox"/>
10	ENFANTS : si vous avez des enfants en commun, fournir une copie intégrale de l'acte de naissance de chacun et REMETTRE LE LIVRET DE FAMILLE EXISTANT		<input type="checkbox"/>

Documents à fournir au moment du dépôt du dossier, par une personne de nationalité étrangère, en plus des pièces indexées 1, 4 et 5 :

11	Copie intégrale de l'acte de naissance (délivrée par le pays de naissance ou l'ambassade ou le consulat du pays en France, datée de moins de 6 mois à la date du dépôt du dossier). L'acte de naissance doit être traduit par l'ambassade ou le consulat par un traducteur assermenté près le tribunal de grande instance de Bordeaux (Gironde)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	Pièce d'identité (carte d'identité pour les communautaires, carte de séjour ou passeport)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13	Certificat de célibat ou de capacité matrimoniale (moins de 6 mois à la date du dépôt du dossier de mariage)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	Certificat précisant le caractère définitif d'un divorce (ambassade ou consulat, traduit par un traducteur assermenté)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	Certificat de coutume relatif aux lois du mariage du pays concerné (consulat ou ambassade du pays en France)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour les personnes ne maîtrisant pas suffisamment la langue française, l'officier de l'état civil peut demander la présence d'un interprète.

DATE DU MARIAGE _____ Heure _____

Célébration par : _____ Echange d'alliances en mairie OUI NON

Souhaitez-vous apparaître dans la revue municipale ? OUI NON

RENSEIGNEMENTS Futur époux Future épouse

Tél. : _____

NOM _____ Prénoms _____

Date de naissance _____ Lieu _____

Profession _____ Salarié de l'Etat – du Privé – A son compte – Autre _____

Nationalité _____ Célibataire – Veuf(ve)/ Divorcé(e) depuis le _____

Adresse _____

NOM et Prénom du PERE _____

Profession _____ Salarié de l'Etat - du Privé/ A son compte / retraité / Autre _____

Adresse _____

NOM et Prénom de la MERE _____

Profession _____ Salarié de l'Etat – du privé / A son compte / retraité / Autre _____

Adresse _____

RENSEIGNEMENTS Futur époux Future épouse

Tél. : _____

NOM _____ Prénoms _____

Date de naissance _____ Lieu _____

Profession _____ Salarié de l'Etat- du Privé / A son compte / Autre _____

Nationalité _____ Célibataire – Veuf(ve) / Divorcé(e) depuis le _____

Adresse _____

Nom et Prénom du PERE _____

Profession _____ Salarié de l'Etat – du Privé / A son compte / retraité / Autre _____

Adresse _____

NOM et Prénom de la MERE _____

Profession _____ Salarié de l'Etat – du Privé / A son compte / retraitée / Autre _____

Adresse _____

Renseignements communs

Il appartient aux futurs de déterminer l'ordre du nom dans l'acte de mariage

1^{er} NOM : _____ 2^{ème} NOM : _____

• Contrat de mariage

Un contrat de mariage est-il prévu ? OUI NON

Nom et adresse du notaire _____

• Parenté

Avez-vous un lien de parenté ? OUI NON

Si OUI : Lequel ?

Renseignements divers

• Désirez-vous rencontrer un élu pour personnaliser au mieux votre mariage ?

OUI NON

Quel sera votre domicile après le mariage ?

Commune et Département (code postal) : _____

N° et rue _____

POUR LES ENFANTS COMMUNS : Nombre _____

NOM et Prénom

Date et Lieu de Naissance

A _____ Le _____

Signature de .

Signature de .

DOSSIER DÉPOSÉ EN MAIRIE LE :

TÉMOINS DU MARIAGE de _____ Avec _____

Inscrire le nom de famille suivi du nom d'usage

Obligatoire :

Premier Témoin

Nom : _____

Prénoms : _____

Date et lieu de naissance : _____

Profession : _____

Domicile : _____

Deuxième témoin

Nom : _____

Prénoms : _____

Date et lieu de naissance : _____

Profession : _____

Domicile : _____

Facultatif :

Troisième Témoin

Nom : _____

Prénoms : _____

Date et lieu de naissance : _____

Profession : _____

Domicile : _____

Quatrième Témoin

Nom : _____

Prénoms : _____

Date et lieu de naissance : _____

Profession : _____

Domicile : _____

Les témoins doivent être âgés de 18 ans au moins, sans distinction de sexe. Joindre la photocopie de la carte d'identité de chacun. Un couple marié ou pacsé peut être témoin ensemble. Les parents des futurs époux également sous réserve qu'en raison de l'âge de leurs enfants ils n'aient pas à donner leur consentement. Un mineur émancipé peut également être témoin.



*Renseignements relatifs
au droit de la famille*